



Notice d'utilisation pour votre fiche d'inscription

1. Veuillez remplir tous les champs de la fiche d'inscription afin d'en savoir plus sur vous.
2. Remplissez les champs directement sur votre ordinateur à l'aide du lecteur de PDF, Capture écran ou imprimez-le et remplissez-le au stylo.
3. Renvoyez le formulaire dûment rempli avec un acompte de 30 % afin de confirmer votre inscription à l'adresse suivante :

Janicki Aurélie LILIKITESURF

33 RUE Mireille

13129 Salin-de-Giraud

Tel: 06 15 33 65 63

4. Préparez-vous à passer un bon moment

À bientôt, Aurélie



EIRL JANICKI Aurélie

Siege: 11 allée des lavandes

83640 SAINT ZACHARIE

Siret: 791 994 684 00011

Déclaration DDCS: 01313ET0044

Carte professionnelle: 08312ED0146

Conditions générales de Vente

1. Conditions pour participer aux stages :

- Apte à s'immerger et à nager au moins 25 mètres pour les moins de 16 ans et 50 m pour les + de 16ans. Être à l'aise dans le milieu marin. Présenter un certificat médical de moins de 3 mois, lors de la prise de la licence, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Kitesurf. Autorisation parentale pour les mineurs, obligatoire

2. Licence et assurance FFVL

Vous devrez être assuré en responsabilité civile dès le début de votre apprentissage. Si vous ne voulez pas contracter l'assurance en responsabilité civile proposée avec votre licence fédérale, vous devrez justifier d'une couverture en responsabilité civile n'excluant pas les glisses aérotractées en produisant une attestation de votre assureur.

(La Garantie « Responsabilité civile » permet de garantir les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers)

La souscription à une Licence de la Fédération de Vol Libre (FFVL) n'est pas comprise dans le tarif du stage. Elle sera à souscrire avec le moniteur le premier jour du stage et à régler par chèque indépendant à l'ordre de la FFVL.

Trois types de licences vous sont proposés :

- Licence élève:, qui couvrira en Responsabilité civile lors de la pratique du Kite- surf en école.
- licence 2 jours consécutifs sans certificat medical, sauf pour les mineurs
- Carte élève qui vous couvrira en Responsabilité civile lors de la pratique du Kitesurf en école de manière limitée dans le temps
- Licence kite annuelle (élève + pratiquant) qui vous couvrira aussi en Responsabilité civile pour votre pratique personnelle.

En complément, la FFVL propose de manière facultative une assurance individuelle Accident

3. Inscription :

- Réservation : Vous pouvez réserver vos dates par téléphone au 06 15 33 65 63

- Pour confirmation de la réservation, merci d'effectuer un chèque d'arrhes de 30 % du montant du stage à l'ordre de « EIRL LILIKITESURF ».

Le règlement du solde se fera au plus tard le premier jour du stage, par chèque, espèce ou à la fin du stage en fonction des séances validées.

4. Déroulement du stage :

Le rendez-vous est fixé la veille pour le lendemain, en fonction des conditions météorologiques. Pour le premier jour du stage, nous téléphoner la veille au soir.

Chaque séance de cours à une durée de 3h30 heures, sauf les formules spécifiques (enfants, cours particuliers). Lorsque le cours n'est pas complet (1 ou 2 personnes seulement, le temps de séance totale peut-être diminué de 1h00, car moins de mise en place).

-Sont compris dans une séance : l'accueil, la prise de licence, l'habillage et le déshabillage du stagiaire, le choix du matériel, la préparation et le rangement du matériel.

5. Annulation : En cas de rétractation de la part du stagiaire, au-delà de 15 jours avant le début du stage, vos arrhes seront remboursées. À moins de 15 jours, elles seront conservées.

- En cas de rétractation de notre part pour cas de force majeure avant le cours, une nouvelle date vous sera proposée, ou vos arrhes seront remboursées.

-Dans le cas où les conditions météorologiques ou autres phénomènes ne permettent pas de débiter les cours, et qu'aucune mise en place de séances pédagogiques rentrant dans le cadre de la progression du kitesurf, le moniteur se réserve le droit de le reporter à un horaire ou à une date ultérieure en accord avec le stagiaire. - Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

6. Matériel abimé détérioration

Chaque élève est responsable du matériel pendant son cours, toute détérioration ou tout matériel abimé dans le cadre d'un cours dus au non-respect des consignes données ou de manière avérée est sous la responsabilité de l'élève: il prend en charge le prix de la réparation (cf devis en voilerie) et la déperdition de la valeur du matériel abimé, 10% de sa valeur d'achat (neuf). En cas d'impossibilité de réparer l'aile, l'élève devra la valeur du matériel : prix d'achat neuf.

En cas de location, toute casse, détérioration ou matériel abimé est à la charge du pratiquant à 100%, le matériel est à rembourser intégralement quelque soit la casse, la réparation à effectuer ou la perte du matériel. Le prix est celui d'achat. Une caution de 1000 € peut vous être demandée lors du stage.

Licence et Assurance :

Vous pouvez la prendre en ligne :

http://intranet6.ffvl.fr/ffvl_licenceonline

À titre indicatif, une responsabilité civile élève 9 cours vous coûtera 18 €.